

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 22 novembre 2019

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 22 novembre 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL (arrivée à 10 h 45), Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER.

Étaient absents : Mme Anne LEDUC, M. Bernard GENDROT, M. Bruno SIDO.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite au préalable excuser un certain nombre de nos collègues :

- Bernard GENDROT, qui a donné pouvoir à Véronique MICHEL ;
- Mireille RAVENEL, qui a donné pouvoir à André NOIROT ;
- Bruno SIDO, qui a donné pouvoir à Fabienne SCHOLLHAMMER ;
- Anne LEDUC, qui a donné pouvoir à Laurent GOUVERNEUR.

Avant de prendre le temps de partager avec vous nos orientations budgétaires pour l'année 2020, étape ô combien importante pour notre collectivité, je souhaite évoquer quelques rapports qui vont être soumis à notre approbation aujourd'hui.

En effet, notre commission permanente, qui est publique depuis plus d'un an, nous permet de montrer notre action et de démontrer que le Département demeure la collectivité du quotidien, celle qui répond en proximité, celle qui est capable de le faire dans des délais courts lorsque les circonstances l'exigent.

Et je souhaite prendre ce matin quelques exemples symboliques de cette proximité et de cette réactivité :

- La proximité, c'est notre soutien au Téléthon depuis près de vingt ans et, le 6 décembre prochain, j'aurai l'honneur une nouvelle fois de non seulement remettre en votre nom un chèque de 1 500 euros à l'association française contre les myopathies mais aussi de voir démarrer le véhicule aux couleurs du Département, mis à disposition des bénévoles pendant trois jours.
- C'est également notre soutien au Conseil départemental de l'Accès aux Droits ou encore aux associations comme la Fédération des familles rurales et la Ligue de l'enseignement, associations qui font la richesse de notre département et qui nous permettent d'avoir une offre culturelle, d'animation de nos territoires qui n'a rien à envier à celle de certaines métropoles.
- C'est enfin les derniers dossiers de soutien aux agriculteurs de la sécheresse en 2018. Vous le savez, cette année a encore été très difficile sur ce plan en Haute-Marne et dans le Grand-Est. Sachez que nous sommes très attentifs aux décisions qui seront prises prochainement par la Région, afin d'accompagner au mieux et au plus juste la ruralité. J'en profite pour passer un message de soutien à nos agriculteurs : ils se sont fortement mobilisés ces derniers mois contre les accords entre l'UE et le Mercosur et pour en finir avec l'image de pollueurs que certains essaient de leur coller. En Haute-Marne, nous devons être fiers de notre agriculture et de toute sa filière qui fait vivre des milliers de familles de la production à la transformation. C'est le sens de mon combat pour le projet d'abattoir qui sera un vrai « plus » pour valoriser nos circuits courts ; c'est celui de la convention que nous avons signée avec Agrilocal qui met en relation les producteurs et nos restaurants scolaires ; c'est enfin le sens de notre présence au salon international de l'agriculture qui sera reconduite pour 2020. Mes chers collègues, il ne faut pas se tromper :

l'image de l'agriculture, c'est l'image de la ruralité donc celle de la Haute-Marne.

- La proximité et, j'insiste, la réactivité : quand le Maire d'Autreville-sur-la-Renne, chère Marie-Claude LAVOCAT, vient nous solliciter parce que sa commune rencontre de graves problèmes de potabilité de son eau et doit réapprovisionner pendant plusieurs mois ses habitants par des citernes, le Conseil départemental se doit d'être au rendez-vous. Nous avons analysé le dossier et vous aurez à vous prononcer, je le souhaite, favorablement sur le soutien à cette commune. C'est ça la solidarité départementale !

Cette commission permanente nous permettra de valoriser des parcours exceptionnels. Nous proposerons au vote la dernière bourse en faveur des sportifs de haut niveau de l'année : je vous rappelle que ce dispositif va nous permettre de récompenser une trentaine de sportifs les plus méritants du département. J'en profite d'ailleurs pour vous indiquer qu'une grande soirée de mise à l'honneur de ces sportifs aura lieu le vendredi 13 décembre à l'issue de notre dernière séance de l'année, en salle Niederberger, soirée qui sera précédée par la remise des Trophées aux jeunes ambassadeurs sportifs en partenariat étroit avec l'Éducation nationale et l'UNSS Haute-Marne. C'est une façon de montrer la continuité des parcours, de nos collègues vers les plus grands espoirs internationaux.

De la continuité de parcours et de l'espoir, il en est question avec le rapport concernant la convention de partenariat avec Axel CLERGET, médaillé de bronze lors des Mondiaux de Judo dans la catégorie des moins de 90 kg et une des très belles chances françaises pour les prochains Jeux olympiques qui auront lieu l'an prochain à Tokyo. Axel est un enfant de la Haute-Marne, formé à l'UNSS dans son collège et au Judo club de Marnaval qui nous a fourni tant de sportifs émérites. Aujourd'hui, il s'entraîne en région parisienne mais il n'a jamais oublié son département et sa ville de Saint-Dizier. Aussi, pour l'aider dans sa quête d'or olympique, je vous proposerai de voter une convention de deux ans avec lui, convention que j'aurai l'honneur et le plaisir de signer, si vous m'y autorisez, demain à Marnaval avec lui et les jeunes judokas de Saint-Dizier. En contrepartie, il participera à des manifestations organisées à destination de nos publics et il portera haut nos couleurs lors des événements et des tournois auxquels il participe. C'est un partenariat gagnant-gagnant, un outil de promotion de la Haute-Marne, de valorisation de nos initiatives et de nos habitants.

Cette valorisation, je veux que chacun la ressente ; pas seulement l'excellence, mais aussi ce qui est plus anecdotique. C'est souvent là qu'on trouve un concentré d'humanité. C'est cette humanité, cette exceptionnelle capacité à inventer que nous allons mettre à l'honneur le 28 novembre lors des Trophées des « Idées inspirées » à Nogent : 78 projets déposés, 60 000

votes sur Internet et des idées plus intéressantes les unes que les autres comme pour montrer la ressource de chacune et chacun d'entre nous, comme pour montrer la capacité à se transcender de tous les héros du quotidien.

Pour permettre ces politiques que nous lançons, que nous prolongeons, nous devons nous projeter vers un budget dont on doit trouver l'équilibre entre la raison et nos ambitions.

C'est tout l'objet des orientations budgétaires qui nous permettent de présenter nos réalisations et de proposer une vision, une stratégie pour l'avenir.

L'an dernier, nous avons le premier test d'une version que j'avais appelée « dynamique » par Stéphane MARTINELLI : cette année, il va aller encore un peu plus loin dans le dynamisme puisqu'il aura un quart d'heure pour broser nos perspectives.

Préalablement, je voulais partager avec vous quelques réflexions sur cet équilibre qui nous guide.

La raison d'abord, avec le cadre budgétaire qui nous est aujourd'hui imposé et que nous subissons de plus en plus.

- Le Pacte de Cahors nous a placés dans une situation de contraintes sans précédent dans l'histoire de la décentralisation. De la confiance avec les élus locaux qui a guidé les deux actes précédents, nous sommes passés à celui de la défiance, comme j'ai pu encore le constater lors du discours du président de la République durant lequel j'ai vu de la part des Maires présents au mieux de l'indifférence, au pire de l'agacement. Cette nouvelle phase qui s'ouvre, avec celle des nouveaux contrats dès 2021, ne part pas sous de bons auspices. C'est d'autant plus vrai pour les départements qui vont perdre le levier fiscal avec le transfert du foncier bâti vers le bloc communal. Alors, oui nous serons compensés d'une « fraction de TVA » mais nous savons que la TVA a été beaucoup moins dynamique ces dernières années que le foncier, notamment en Haute-Marne, et qu'elle est davantage soumise aux fluctuations macroéconomiques. En fait, de « sous tutelle », nous passons à « sous emprise » : c'est un combat que je continuerai de mener, je l'espère avec vous. Parce que quelle que soit la décision du Gouvernement en matière de contractualisation, c'est à rebours de notre histoire : les Français, nos concitoyens veulent de la proximité et de la réactivité. Ce n'est pas l'État qui fait ça, ce n'est peut-être même pas à lui de le faire ; mais c'est la mission des collectivités et du Département en tant que collectivité des solidarités.

- Néanmoins, nous conservons encore cette année la possibilité de moduler les taux du foncier bâti. Je vais rassurer tout de suite les Haut-Marnais : cette année encore, comme depuis 2011, les contribuables haut-marnais ne la verront pas augmenter pour la part départementale. Je ne peux pas dire partout que la pression fiscale est trop importante et proposer une augmentation en Haute-Marne, même si par artifice, on nous pousse à le faire pour obtenir davantage dans la compensation TFNB/TVA.
- Après la raison, c'est le moment où je vous parle de nos ambitions. Alors qu'il y a quelques jours, la Haute-Marne a été, avec nos voisins de la Côte d'Or, au cœur de l'actualité nationale avec la création du 11^e parc national consacré aux forêts que je souhaite que nous accompagnons fortement, je crois que nous devons nous saisir de quelques enjeux essentiels pour l'avenir de notre territoire que je veux évoquer avec vous.
- Je parlais de proximité tout à l'heure et de la géométrie variable que cela peut avoir entre celle que l'État promeut et celle que nous assumons. L'exemple des Espaces France services est criant : l'État labellise des maisons de services aux publics existantes, portées par des collectivités et diminue sa présence effective devant les populations. Nous avons alors devant nous deux options : ou nous refusons de nous plier à cette pirouette en laissant le Gouvernement face au vide qu'il laisse, ou nous prenons nos responsabilités, celles que nous avons devant les Haut-Marnais, et nous apportons notre pierre à l'édifice en proposant les services de proximité que nous exerçons au plus près de nos populations. Concrètement, cela ne peut se faire à moyens constants ; cela voudra donc dire plus d'agents sur le terrain au contact des Haut-Marnais dans le cadre de nos missions.
- Quand j'aborde la question de la fierté de se sentir Haut-Marnais, tout le monde pense aux grandes figures qui ont marqué notre histoire et en particulier celle du Général DE GAULLE. Au-delà de la situation du Mémorial que nous aurons l'occasion d'évoquer lors de la désignation de notre second représentant du Conseil d'administration, 2020 est une année exceptionnelle avec un triple hommage autour des 130 ans de la naissance du Général, des 80 ans de l'appel du 18 juin et des 50 ans de sa mort. Il s'agit d'une année qu'il faudra réussir en se mettant pour objectif de faire venir et revenir un public qui va se déplacer pour ces occasions. Nous lançons une seconde étape pour le Mémorial et nous devons mettre les moyens.
- Les moyens, il en faut pour nos ambitions en matière de communication : depuis le début du mois de novembre, nous nous affichons Gare de l'Est et dans le métro. J'étais à Paris

cette semaine et je dois vous dire que j'étais très fier, comme tous ces maires de notre Département qui sont venus par le train ; il fallait entendre aussi les questions que les gens se posaient à voir notre campagne. Nous devons poursuivre dans cette voie car les premiers signes se perçoivent.

- Pour rester sur la question du patrimoine, je veux évoquer le vivant en parlant de la culture. Notre Département est riche : riche de ses associations culturelles qui organisent là où on ne l'attend pas des événements de grande qualité. L'AFPAN avec son Festival que j'ai eu l'honneur d'inaugurer cette année encore, le Chien à Plumes à Villegusien-le-Lac et ses 20 000 festivaliers tous les ans, le Festival Bernard-Dimey, la Nouvelle Laurentine... Je pourrais passer beaucoup de temps à citer les centaines d'associations que nous accompagnons chaque année. Je sais que notre soutien est déterminant et depuis plusieurs années le budget « culture » et notre bras armé, Arts Vivants 52, ont tendance à être la variable d'ajustement. Ce ne sera plus le cas et non seulement ce budget sera sanctuarisé mais je souhaite qu'Arts Vivants 52 puissent avoir les moyens des missions qui lui ont été confiées notamment autour de l'animation du château du Grand Jardin.
- Dans le cadre de nos compétences essentielles, nous aurons à voter le prochain schéma de l'autonomie l'an prochain. Le diagnostic est en cours et devrait aboutir au premier semestre 2020. Nous devons être à la hauteur des attentes et des ambitions élevées que je souhaite que nous nous fixions notamment en matière d'accueil des publics.
- Enfin, je veux terminer sur nos ambitions en matière de santé. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet depuis deux ans et je veux vous le dire avec gravité et calme : il faut arrêter de dire des contre-vérités. Personne n'est spécialiste dans cette assemblée et personne ne détient la bonne solution pour résoudre une situation aussi complexe. Quand j'entends dire qu'il faut simplement des médecins salariés pour régler le problème de la santé en Haute-Marne, c'est au mieux une forme de naïveté ; au pire de la surenchère politique. C'est la raison pour laquelle, plutôt que de sautiller sur mon siège, j'ai demandé qu'on regarde partout ce qui avait été fait et je souhaite que soit proposé un socle auquel chaque Haut-Marnais doit pouvoir avoir accès. Un médecin oui, salarié, nous le ferons là où il le faudra et je souhaite que prioritairement nous nous penchions sur les médecins coordonnateurs qui ne doivent pas manquer pour nos EHPAD, mais aussi une pharmacie ou encore un accès aux soins infirmiers. e-Meuse santé et la télémédecine sont des outils à activer. C'est cette direction que nous devons prendre pour permettre à beaucoup de Haut-marnais un juste accès à la santé.

J'en profite pour dire quand même que ce choix, c'est celui du manque de courage politique. Pas le nôtre, mais celui du Gouvernement et des parlementaires, de droite comme de gauche : en refusant d'obliger à l'installation, au moins momentanément, les jeunes médecins dans les zones tendues, ils font le choix de faire payer deux fois les Français. D'abord à travers la Sécurité sociale, ensuite avec les collectivités qui salarient ces médecins. Mais nous ne pouvons plus attendre.

Attendre, c'est d'ailleurs ce que nous allons peut-être arrêter de faire très vite à propos du 90 kilomètres/heure, puisque la loi sur les mobilités a été votée ce mardi. Nous n'attendons plus que la promulgation. Mais, sur cette question, pour le coup, je m'attends à tout.

Je voudrais rassurer tous les Haut-Marnais, cela se fera : dans un premier temps sur les 476 kilomètres de routes que nous avons déjà identifiés. Mais je souhaite que, dès les premiers retours d'expérience, nous allions plus loin en étendant à d'autres routes, toujours dans l'esprit de responsabilité qui nous anime.

Je sors de ma digression en revenant sur les investissements importants à réaliser :

- Les 21 millions d'euros pour la gendarmerie de Chaumont. Je rappelle que l'opération sera d'ailleurs équilibrée en une dizaine d'années par le versement d'un loyer. Je vous annonce que je signerai le Contrat de promotion immobilière avant la fin de l'année ;
- Le projet LISI pour lequel la SEM est en passe également de signer un contrat de promotion immobilière ;
- Les centres d'exploitation de Bourg-Sainte-Marie et de Rimaucourt ;
- Les collèges de Prauthoy et La Noue qui se terminent et celui de Langres qui restera un engagement fort que nous tiendrons ;
- Le chalet de la Mazerie au Grand-Bornand où je me rendrai dans les prochaines semaines pour lancer les travaux ;
- La mise en place prochaine d'une structure de gestion pour Haute-Marne Numérique au cours de l'année 2020 ;
- Il y aura enfin Animal'Explora : le marché pour l'AMO juridique et technique est sur le point d'être notifié. Nous aurons besoin d'accompagner fortement son lancement et sa phase de communication en aval.

Alors revenons encore un peu sur le pacte de Cahors.

En réalité, les choses sont claires : ou nous tenons ce contrat, ce que nous sommes encore en capacité de faire cette année mais nous abandonnons toute idée de renforcer nos politiques ou d'en lancer une nouvelle ; ou nous passons outre, quitte à payer.

Nous allons passer outre. Pas n'importe comment : toujours avec cette gestion rigoureuse qui a été notre marque de fabrique depuis plus de vingt ans. Car nous savons bien que chaque euro engagé est en fait un euro des Haut-Marnais que nous dépensons.

Nous allons le faire avec une stratégie transparente en s'appuyant sur les conclusions du séminaire départemental de 2018 et ses 52 actions. C'est cela que je viens de détailler devant vous.

Mon message de ce matin est très clair. Ne pas faire subir aux Haut-marnais, une décision du Gouvernement dont ils seront les premières victimes.

Je ne veux plus me cacher derrière le pacte de Cahors pour ne pas mettre en place des politiques dont les Haut-Marnais ont besoin, dont nos agents ont besoin car je sais que leurs conditions de travail sont difficiles, en particulier dans le secteur des solidarités, avec toujours plus de bénéficiaires et de missions et pas forcément les femmes et les hommes pour suivre efficacement et humainement toutes les personnes que nous accompagnons.

Pour finir, mes chers collègues, je vais vous donner plusieurs dates qui vont rythmer nos prochaines semaines :

- Le 28 novembre, nous remettrons les Trophées des Idées inspirées à Nogent ;
- Le 4 décembre, je signerai le Contrat de Promotion Immobilière de la gendarmerie de Chaumont ;
- Le 5 décembre, nous scellerons le Pacte départemental avec nos partenaires, communes et intercommunalités ;
- Le 11 décembre, nous nous retrouverons pour l'inauguration du rond-point de Semoutiers et le vernissage de nos nouveaux panneaux en partenariat avec APRR ;
- Et le 13 décembre, de retour dans cette salle pour le vote du budget primitif et la concrétisation de ces orientations.

Cinq dates comme autant de messages d'une réelle dynamique portée par cette Assemblée pour les Haut-marnais.

Je terminerai en citant une devise, celle d'un homme qui, à bien des égards, pourrait être associé à notre département, il s'agit de la devise de Jacques CŒUR, fils de modestes marchands de Bourges. Vous la connaissez tous : « à cœur vaillant, rien d'impossible ». D'Axel CLERGET aux 78 dossiers des Idées inspirées, de la création du Parc national de Forêts à l'Année de Gaulle l'an prochain, je sais que nous pouvons faire nôtre cette maxime : « à Haut-Marnais vaillant, rien d'impossible ».

Je vous remercie pour votre attention : la séance est ouverte. Je souhaiterais que vous réagissiez dans un premier temps à mes propos, et que nous discutions dans un second temps des orientations budgétaires. Qui veut s'exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Le président du SDIS l'a souligné cette semaine, nous tenions à condamner l'incendie de deux véhicules d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires survenu le week-end dernier à Melay, suite à un incendie survenu dans une maison inoccupée qui avait déjà été incendiée par le passé. Nous exprimons notre solidarité à nos sapeurs-pompiers, dont le dévouement au quotidien, jour et nuit, au service des Haut-Marnais, mériterait le respect de tous. Nous espérons que les services de la gendarmerie disposeront de tous les moyens nécessaires à l'élucidation de cet acte lâche, afin que la justice puisse sanctionner comme il se doit les coupables.

S'agissant de votre discours, nous saluons votre volonté de passer outre le pacte de Cahors. Au sujet des médecins, personne n'a jamais dit que les médecins salariés constituaient une solution miracle. C'est une solution parmi d'autres, qu'il ne faut pas écarter pour des raisons idéologiques, et qui mériterait qu'on s'y attelle dès le premier semestre 2020. Car si l'on attend que le gouvernement réagisse, ce sont des milliers de Haut-Marnais qui se retrouveront sans médecin traitant d'ici deux ou trois ans, y compris à Chaumont. Nous vous avons déjà conseillé d'imiter, en vous adaptant à la situation de la Haute-Marne, ce qui a été fait en Saône-et-Loire, qui est un département beaucoup plus peuplé que le nôtre. Nous ne demandons pas d'avoir autant de médecins salariés, mais il ne faut pas écarter cette solution. J'ai vu que vous envisagiez d'en installer quelques-uns, et j'aimerais un peu plus de clarté sur ce point. Sachez que nous ne sommes pas naïfs ni démagogues : nous n'avons jamais dit que c'était la solution miracle, et nous n'écartons pas d'autres solutions qui peuvent fonctionner. Des maisons médicales fonctionnent avec des médecins libéraux, il faut aussi l'encourager. Mais il faut être pragmatique : là où les maisons médicales n'ont pas fonctionné et dans les zones isolées qui connaissent un déficit de

médecins, essayons de trouver une solution pour attirer les jeunes médecins qui veulent travailler en groupe autour d'un projet médical. Je pense que la collectivité est la mieux à même de le faire dans le département.

Pour terminer, j'ai entendu que la commission avait réalisé un état des lieux de nos infrastructures suite à l'incident de Mirepoix-sur-Tarn. Pourra-t-on avoir, dans les semaines ou les mois à venir, une présentation de l'état des infrastructures dont le département est responsable, pour savoir ce qui est susceptible d'être réparé ? Même si, nous le verrons tout à l'heure, deux ponts tournants seront rénovés. Je sais que le département agit avec intelligence et avec vigueur, mais il faut que les Haut-Marnais puissent être informés des potentiels dangers encourus par nos infrastructures. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT : Je suis désolé si vous vous êtes senti visé quand j'ai parlé de la santé. Mes propos étaient assez généraux. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous changions un peu de stratégie. Je ne voudrais pas que les Haut-Marnais pensent que nous nous réfugions derrière le pacte de Cahors pour ne pas mettre en place les nouvelles politiques, qui sont pour certaines urgentes. Dire qu'il faut respecter le pacte de Cahors et être de bons élèves, c'est bien, sauf que nous devons rendre des comptes aux Haut-Marnais sur cette question. Je compte donc m'en affranchir, dans la limite du raisonnable, pour plusieurs orientations dont la santé, la culture, la communication, des thématiques sur lesquelles il faut que l'on accélère. Sur la santé, cela fait deux ans que nous travaillons et que nous observons ce que font les uns et les autres, notamment l'exemple de la Saône-et-Loire. Je n'ai pas dit que nous n'aurions pas de salariés médecins. J'ai dit qu'il fallait que nous nous préoccupions du manque de médecins coordinateurs. J'ai parlé d'e-Meuse santé et de télémédecine. Pour e-Meuse santé, vous savez que nous nous sommes rapprochés du Département de la Meuse et que nous avons de beaux sujets. Je souhaite aussi qu'une partie de nos dépenses soit retraitée dans le cadre du pacte de Cahors, puisque nous allons vraiment sur des sujets régaliens : la santé doit-elle être une politique menée par le Conseil départemental, ou par l'État ? Nous avons beaucoup réfléchi et regardé ce qui se faisait ; il faut maintenant que nous fassions des propositions très concrètes sur la santé, et que nous travaillions avec les intercommunalités qui se saisissent de ce dossier. J'ai reçu la semaine dernière un appel de Jean ROTTNER, qui souhaite associer les départements et les collectivités pour avoir une politique cohérente. J'ai donné mon accord à Jean ROTTNER pour que nous puissions travailler sur des orientations fortes en matière de santé. Le message fort que j'ai souhaité vous transmettre ce matin est le suivant : ne portons pas totalement la responsabilité du pacte de Cahors. Nous ne l'avons pas voulu, et je n'ai pas souhaité le signer car nous ne pouvions pas accepter que l'État nous limite dans nos dépenses, nous empêchant ainsi d'engager de nouvelles politiques. On ne

peut pas revenir sur le pacte de Cahors, mais il faut assumer le fait que nous allons nous en affranchir. Il faudra nous en expliquer.

Sur les ouvrages d'art, nous n'avons pas attendu les accidents récents pour mener un diagnostic sur nos ouvrages. Nous parlerons tout à l'heure de deux ponts, non pas tournants mais levants. Nous avons lancé ce travail de diagnostic, qui est un chantier considérable, avec des effectifs réduits. Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident ou d'un incident, mais c'est quelque chose que l'on mène depuis un certain temps avec nos moyens.

M. Paul FOURNIÉ : Je tenais à vous remercier, Monsieur le Président, au nom de plusieurs collègues de la commission santé, de votre prise de position courageuse sur le sujet de la politique volontariste que le Département veut mener en matière de santé, même si nous n'en sommes pas encore au stade des propositions concrètes. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet, notamment avec Rachel BLANC et la commission santé. Nous étions tous d'accord pour dire que le pacte de Cahors était sur le fond politiquement intolérable, et non tenable sur la forme puisque les bons élèves – dont nous faisons partie – se retrouvent punis. Sur la question de la santé, il me semble que la démographie médicale constitue la base de toute politique. On peut mener des plans de communication très impressionnants, mais dans quelques années, nous risquons de nous retrouver avec des déserts médicaux, y compris en plein cœur des villes de Chaumont et de Saint-Dizier. Il n'existe pas de solution miracle. Nous avons pu voir des territoires ruraux où les maisons médicales fonctionnent très bien, et des zones urbaines où nous rencontrons d'importants problèmes. Nous avons parlé de la reconnaissance de certains diplômes étrangers : c'est un dossier à creuser, parce qu'il faut savoir qu'actuellement pour la médecine libérale, nous refusons des diplômes de Bac + 9 hors Europe, mais acceptons des diplômes sans rapport avec les diplômes français, puisque certains pays font partie de l'Union européenne, ce qui peut parfois poser de graves problèmes.

L'heure est grave d'un point de vue des futurs déserts médicaux. J'ai fait partie de ceux qui défendaient la solution du salariat pour certains territoires, et je pense que sur ce point, il y aura des divergences de vues et des débats sur le périmètre. Je tiens tout de même à rappeler que quand Madame la Préfète était venue avec les services de l'État pour présenter le bilan des activités de l'État. Je l'avais interrogée pour savoir si une politique de santé pouvait être exclue du fameux 1,1 % de dépenses supplémentaires, de manière à ce que ça n'affecte pas négativement les finances du Département. Elle avait répondu que ces dépenses pourraient être recyclées et ne pas compter dans les malus du pacte de Cahors. Je terminerai en rappelant que la santé n'est pas seulement des dépenses mais aussi des recettes. C'est un service dont l'impact financier n'est pas négligeable en termes d'investissements, mais c'est un service rendu à la population qui n'est

pas gratuit, et qui engendre des recettes. Dans le pacte de Cahors, les recettes ne sont pas prises en compte, ce qui peut sembler aberrant. Il faudra l'expliquer à la population.

Mme ROBERT-DEHAULT : À Saint-Dizier, ce sont 12 000 personnes qui sont sans médecin, parce que le précédent a pris sa retraite et n'a pas été remplacé. Les nouveaux arrivants quittent Saint-Dizier du fait de l'absence de médecin traitant référent dans la ville et aux alentours. C'est extrêmement grave. Qui dit médecin dit aussi spécialiste : nous n'avons presque pas de gynécologue, de dentiste, de chirurgien-dentiste, d'ophtalmologue. Il faut parfois un an pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue, sauf urgence, ce qui est aberrant.

Voilà pour la médecine de ville. Des carences s'observent également dans les PMI ainsi que dans la médecine scolaire, puisqu'on s'aperçoit que de plus en plus d'enfants sont atteints de troubles qui perturbent leur apprentissage et ne sont pas forcément détectés par le médecin traitant. On peine à trouver des solutions, car l'attente est longue. Un enfant qui a des difficultés scolaires en raison d'une dyslexie ne peut pourtant pas se permettre d'attendre deux ans alors qu'il devrait être soigné et suivi de façon plus rapide. Les EHPAD manquent également de médecins. On arrive à un point de rupture.

Je voulais vous remercier pour vos paroles en ce qui concerne la culture. J'ai été sensible à votre discours, en ce sens que la politique culturelle du département doit développer de nouveaux projets avec de nouveaux partenaires sur le thème de la solidarité, ainsi que sur le thème des intercommunalités. Il faut que nous construisions une politique culturelle qui accompagne le rayonnement de notre département, et qui justifie une partie de la campagne de communication qui se fait actuellement.

Mme Rachel BLANC : Je voulais rebondir sur les propos de Monsieur FOURNIÉ, pour lui dire que le médecin salarié a largement été débattu dans le groupe santé. Ce n'est pas une fin en soi, et nous avons rappelé la complexité de cette solution dans le cadre du pacte de Cahors. Nous ne sommes pas des experts, c'est une piste parmi d'autres. En tout état de cause, il faut retenir, dans le cadre de l'organisation des soins, les équipes de soin de proximité. Il faut s'assurer qu'un maillage de pharmaciens, de médecins, d'infirmières, de kinésithérapeutes soit assuré sur notre territoire. Nous réalisons un diagnostic sur ce sujet avec l'ARS. J'espère que ce diagnostic sera établi rapidement, et qu'il constituera un outil d'aide à la décision. Cela se combinera avec l'ensemble des contrats locaux de santé qui sont travaillés sur l'ensemble des territoires. Bientôt, une importante réunion se tiendra à Chaumont, et un comité de pilotage dessinera des pistes de travail concrètes. Une plateforme territoriale d'appui verra bientôt le jour à Bourgogne. Enfin, la télémédecine et la télé-expertise fonctionnent à Saint-Dizier. Ces initiatives

émergentes doivent converger. Nous sommes très attachés à travailler sur ce sujet avec l'ARS régionale, ainsi qu'avec le délégué territorial. Ce travail doit être mené en lien avec l'hôpital, les services d'urgences et les cliniques de tous les territoires.

Nous sommes tous d'accord sur le diagnostic, reste à nous mettre d'accord sur les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Nous sommes d'accord sur le fait que la santé représente un coût, mais elle représente aussi des recettes. La position de l'État sur la sanctuarisation de ces dépenses est majeure.

Pour répondre à Madame Robert-Dehault, les PMI sont loin de souffrir de carences. Un travail de diagnostic se poursuit, et les familles sont suivies autant que possible.

Le chemin d'autonomie suivi et piloté par Madame LAVOCAT intègre la notion de transversalité et de pluridisciplinarité, ainsi que la question des personnes âgées auxquelles nous sommes très attentifs. Nous souhaitons réinterroger les pratiques à partir du schéma d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : J'ai toujours été opposée par principe au pacte de Cahors, qui constitue une atteinte inadmissible à la libre administration des collectivités. J'ai toujours regretté que les collectivités concernées n'aient pas pu former une opposition unanime face à ce principe. Je m'associe aux propos de Monsieur le Président : il est inadmissible que nous soyons punis pour faire simplement notre travail. L'État nous impose des dépenses nouvelles tout en nous intimant de limiter les dépenses, ce qui est ubuesque.

Sur la santé, il faut suivre toutes les pistes possibles. Le problème ne concerne pas seulement les Haut-Marnais, mais un grand nombre de Français de toutes régions et départements. Je continue de penser que la surenchère financière n'est pas la bonne piste, parce qu'on sollicite l'argent public pour les équipements et les installations, sans parler de la compétition malsaine que cela fait naître entre régions et entre les communes d'une même région ou d'un même département, quand ce n'est pas le médecin lui-même qui justifie son départ en disant que travailler dans une commune ne lui suffit plus. Je remarque que malgré tout ce qui peut être mis en place et proposé, nous restons soumis à la bonne volonté des médecins. Je pense que tant que l'installation des médecins ne sera pas soumise à un certain nombre d'obligations, nous aurons du mal à nous tirer de nos difficultés. Nous essayons d'attirer de nouvelles populations : or la santé fait partie, avec l'éducation, des services que les nouveaux arrivants regardent en premier.

Je fais partie des gens qui ont été très fiers de voir la Haute-Marne s'afficher en gare

de l'Est. J'ai également été sensible aux interpellations des usagers de la gare. Il est temps de passer à la seconde phase. Nous pouvons être encouragés par le fait que d'autres départements ruraux possédant moins d'atouts que le nôtre ont entrepris des communications très volontaristes et coûteuses, mais qui ont porté leurs fruits. Je ne vois donc pas pourquoi les choses se passeraient différemment pour nous.

Je vous invite également à être nombreux pour la remise des trophées des Idées inspirées, opération qui a suscité beaucoup plus de réponses que nous ne l'espérions et qui met en valeur les initiatives haut-marnaises. L'opération devait à l'origine se dérouler à l'amphithéâtre du mémorial, mais le nombre de dossiers reçus nous a contraints à trouver un espace plus grand.

Il nous faut enfin mieux communiquer sur les actions du Conseil départemental et les conséquences de nos décisions sur la vie quotidienne des Haut-Marnais. Il faudra notamment bien communiquer sur la naissance du 11^e parc national.

M. Stéphane MARTINELLI : Je voulais à mon tour dire un mot des contrats locaux de santé. La démographie médicale constitue bien sûr l'un des problèmes centraux, et le salariat ne pourra pas être la solution à toutes les difficultés, comme d'ailleurs la télémédecine et les maisons médicales. N'oublions pas néanmoins que la santé, ce n'est pas uniquement la démographie médicale, c'est aussi la promotion et la prévention. C'est ce qui ressort d'ailleurs des contrats locaux de santé, aussi bien celui du pays de Chaumont que du Pays de Langres. La prévention et la promotion passent par le médico-social, par l'associatif. Les contrats locaux de santé ont probablement permis l'émergence des communautés professionnelles territoriales de santé qui s'organisent en Pays de Chaumont. Ces communautés sont conscientes des problématiques et cherchent à trouver des solutions. Il ne faut donc pas noircir le tableau. Madame NÉDÉLEC a raison, la situation est nationale : on sait que dans la banlieue est et sud-est de Paris, on ne trouve pas de médecin traitant. On trouve aussi des zones qui sont à 50 kilomètres de Bordeaux qui sont en difficulté, alors même que les données globales du département sont bonnes. Des contrats locaux de santé vont bientôt être signés pour Langres et pour Chaumont, et le comité de pilotage se tiendra au mois de décembre.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Pour conclure sur cette question de la santé, vous avez compris que beaucoup de collectivités y travaillent : des comités de pilotages, des groupes, des contrats, des schémas. Nous allons nous donner un objectif ici. Je vous propose que nous sortions des réflexions et des diagnostics. Nous consacrerons donc une séance aux questions de santé avant l'été 2020. Nous nous laissons le premier semestre pour vous faire des propositions très concrètes, des diagnostics, des schémas, avant l'été. C'est la mission qui est donnée à la

commission et aux élus qui m'entourent que de proposer des solutions qui pourront être mises en place rapidement.

M. Nicolas FUERTES : Je salue cette démarche. Nous participerons à ces réflexions. Je vous remercie pour la richesse de ces débats. Au niveau local, le département est moteur, même si la problématique est nationale.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose d'ouvrir la séance, et de prendre un des deux rapports.

**Désignation d'un administrateur représentant le Conseil départemental
au sein de la Société d'Economie Mixte d'Exploitation du Mémorial
Charles-de-Gaulle**

Rapport n° I-1

M. le PRÉSIDENT : Je laisse la parole à Madame NÉDÉLEC.

Mme Anne-Marie NÉDÉLEC : Merci Monsieur le Président. Il s'agit de désigner un administrateur pour représenter le Conseil départemental au sein de la société d'économie mixte d'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle. Les statuts de cette société prévoient, dans leur article 15.1.3, que le Conseil départemental de Haute-Marne bénéficie de deux sièges au sein du Conseil d'administration. Jusqu'à présent, nos collègues Stéphane MARTINELLI et Paul FOURNIÉ étaient nos deux représentants au sein de ce Conseil d'administration, et Stéphane MARTINELLI assurait les fonctions de président de la SEM. Ayant récemment démissionné de ses fonctions et de son siège d'administrateur, l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale concernée (c'est-à-dire le Conseil départemental) doit désigner un nouveau représentant lors de la première réunion qui suit la vacance. Je vous propose donc de désigner Nicolas LACROIX pour siéger en tant qu'administrateur au Conseil d'administration de la société d'économie mixte d'exploitation du Mémorial Charles-de-Gaulle. Des élections se tiendront ensuite au sein de ce Conseil d'administration pour en désigner le Président. Le second siège d'administrateur reste occupé par Paul FOURNIÉ. Je vous saurais gré de vous prononcer sur cette proposition.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Qui veut s'exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Nous saluons la démission de notre collègue Stéphane MARTINELLI de la Présidence et du Conseil d'administration, à la veille d'une année très importante comme vous l'avez souligné. La raison l'a emporté, et soucieux du redressement à venir du Mémorial (qui ne sera pas aisé), nous privilégions l'unité au sein de cette assemblée en ne proposant pas de candidature et en soutenant la vôtre, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous propose de vous prononcer sur la proposition qui vous est faite.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	1 (Nicolas LACROIX)

La proposition est adoptée.

M. le PRÉSIDENT : Merci pour votre confiance.

Un petit mot sur la suite sur le Mémorial : vous le savez, l'année 2020 va être une année exceptionnelle pour Colombey. Certaines personnes commencent d'ores et déjà à travailler à cette année, le territoire des Hauts-de-France vient de lancer une grande campagne de communication. J'ai également sollicité la Région Grand-Est pour que l'on puisse travailler à l'échelle de la région sur ces dates anniversaires. Les projecteurs vont se tourner vers Colombey en 2020, ce qui est bien pour la destination gaullienne que l'on souhaite faire de ce territoire. Mais l'année 2020 sera un peu artificielle, car nous aurons mécaniquement une affluence importante à Colombey du fait que l'on nous annonce la venue de personnalités politiques, parce que la programmation sera un peu plus poussée. Mais il ne faut pas se tromper sur l'objectif que l'on veut donner à Colombey et au Mémorial. On l'a dit ici : au bout de dix ans, le Mémorial avait besoin d'un second souffle, et l'année 2020 ne sera pas une année de référence. Ce sera une année anniversaire, qui connaîtra une forte affluence. Nous devons maintenant nous projeter sur les dix prochaines années. C'est l'objectif que nous allons nous donner avec le Conseil d'administration et avec vous, car bien sûr le destin du Mémorial est étroitement lié au Conseil départemental.

2020 sera aussi l'année du renouvellement de la DSP, et je souhaite auparavant lancer un audit pour savoir pourquoi nous perdons aujourd'hui des visiteurs, et comment améliorer l'organisation interne du Mémorial. Je souhaite réaliser cet audit avant le renouvellement de la DSP pour pouvoir donner toutes les cartes à la nouvelle gouvernance qui aura à gérer les affaires du Mémorial dans les prochaines années. L'urgence est donc de recruter rapidement un directeur qui pourra s'appuyer sur cet audit. Une consultation a d'ores et déjà été lancée, dont le retour est prévu pour fin février. Nous devons tout de suite nous projeter sur l'objectif 2030 pour le Mémorial. Au bout de 10 ans, l'outil est vieillissant, la scénographie devra peut-être être revue. Pour ne pas entacher l'image du Général, nous devons rester très proches de l'image que celui-ci pouvait renvoyer auprès des Français. Mais il faut ouvrir le Mémorial à d'autres publics, car nous n'aurons plus de groupes de gaullistes qui viendront visiter le Mémorial. Il nous faut donc travailler en direction d'autres publics. Pour répondre à ces questions, il nous faudra nous faire accompagner

par des spécialistes qui pourront nous aider à relancer une véritable stratégie. Nous devons mener ce travail avec les agents du Mémorial. La tâche ne sera pas facile, car l'objectif est ambitieux. Colombey doit s'inscrire dans une politique touristique plus large qui inclura le parc national et Animal'Explora. C'est la Haute-Marne en tant que destination que nous devons intégrer dans notre réflexion sur le Mémorial.

D'autres interventions ? Oui, Madame LAVOCAT.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Quel est le poids de la Fondation de Gaulle dans le Conseil d'administration et dans les choix de gestion ? Sont-ils très orthodoxes, ou sera-t-il possible de faire bouger les lignes ?

M. le PRÉSIDENT : La Fondation de Gaulle est représentée par deux administrateurs. Nous sommes propriétaires des lieux, mais les décisions se prennent à plusieurs. J'entends en revanche renforcer nos liens avec la Fondation qui, comme vous le savez, a un nouveau président en la personne d'Hervé GAYMARD, qui souhaite impulser de nouvelles orientations. Je reste toutefois convaincu que les orientations doivent être définies par ceux qui paient. Mais nous ne pourrions faire sans la Fondation. Il faut des liens de confiance, nous avons un destin commun. Il nous faut donc travailler plus étroitement. La Fondation a sa place au Conseil d'administration, qui comporte également des représentants de l'agglomération, de la commune, de la région, des collectivités, de la communauté de communes. Le collège des représentants est donc important. Je ne veux pas pour autant me lancer dans des dynamiques visant à savoir qui pèse et qui ne pèse pas. Je pense que nous avons un travail collectif à mener. Lors de la période de crise qu'a connue le Mémorial, la Fondation nous a accompagnés et soutenus pour trouver une issue. Nous travaillerons en bonne intelligence avec eux, dans l'intérêt du Mémorial et de la destination Colombey.

M. Paul FOURNIÉ : Pour avoir assisté à un certain nombre de conseils d'administration du Mémorial, je confirme que la Fondation est un appui précieux, qui a toujours été très compréhensif envers le Conseil départemental. Nous n'avons jamais eu aucun problème avec eux. Nous ne sommes pas dans un rapport de pouvoir. La Fondation a bien conscience que le Conseil départemental est propriétaire. La gouvernance se fait dans un esprit de confiance, chacun sait quel est son rôle.

Mme ROBERT-DEHAULT : Le projet d'exposition pour le cinquantième de la mort de DE GAULLE sera-t-il labellisé d'intérêt national ? Il me semble en effet que l'on peut difficilement manquer cette étape.

M. le PRÉSIDENT : Je ne peux vous répondre. Je sais en revanche que la programmation 2020 est pour l'heure insuffisante. Il nous reste peu de temps pour élaborer une programmation qui soit à la hauteur de notre ambition. Nos équipes y travaillent.

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai eu l'occasion de m'exprimer dans la presse sur les raisons de mon départ. Vous comprendrez que je ne m'exprimerai désormais plus sur le Mémorial Charles-de-Gaulle. Je ne doute pas que le nouveau président du Mémorial saura mettre en place les expositions, conférences et événements qui doivent être mis en place pour une année aussi importante que l'année 2020.

M. le PRÉSIDENT : Aujourd'hui, la programmation prévue est totalement insuffisante, et ne me paraît pas assez ambitieuse. Si l'année 2020 est à ne pas manquer en raison de l'afflux important de visiteurs, notre idée est de les faire revenir rapidement. Nous devons tout de même créer un événement important, même si les chiffres que nous enregistrerons en 2020 ne pourront pas servir de référence. Pour moi, l'année de référence sera l'année 2021. Que va-t-il se passer en 2021 ? Il faut déjà l'anticiper. Vous savez que des travaux vont affecter le fonctionnement du Mémorial. Ce sera donc une période compliquée de remise en place de l'organisation, du fonctionnement et des objectifs. Mais je ne peux pas aller plus loin aujourd'hui, car notre stratégie devra s'appuyer sur des spécialistes qui ont travaillé sur des lieux de mémoire, sur des établissements qui ressemblent fortement au nôtre.

Je laisse la parole à Monsieur MARTINELLI, qui va nous faire une présentation de quinze minutes des orientations budgétaires.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Rapport n° I-2

M. Stéphane MARTINELLI : Cette présentation reprendra les éléments qui ont été développés par Monsieur le Président en préambule de cette séance. Un premier graphique présente le déficit public français et ses origines, qui sont à chercher essentiellement dans la gestion de l'État. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Vous voyez que sur 2019 et sur 2020, les administrations publiques locales, le système de Sécurité sociale et les divers services de l'administration centrale sont en excédent, ce qui permet de réduire d'autant le déficit de l'État. Si l'objectif est à - 2,2 % sur la projection 2020, c'est parce que l'État sera probablement à - 4 % et que les trois autres seront probablement positifs en cumulé à 1,8 %. Le pacte de Cahors a des conséquences, mais cela n'empêche pas l'État de ne pas beaucoup changer sa trajectoire.

Ensuite, quelques éléments supplémentaires sur le contexte national. Vous voyez que la dette va atteindre 99,5 % du PIB, à 2 375 milliards d'euros. On voit sur le tableau de ces vingt dernières années l'impact de la crise de 2008-2010 et l'aggravation de la situation depuis. Vous avez ensuite le stock de dettes : vous voyez qu'entre 1995 et aujourd'hui, la dette a été multipliée par quatre. La crise ne l'explique qu'en partie. En termes de structure, l'État n'a fait que prendre une place plus importante dans cette dette publique.

Le PLF 2020 contient des éléments très importants pour les départements, notamment le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties vers les communes, qui devrait être remplacée en 2021 par une fraction de produit de TVA. Nous aurons l'occasion de vous montrer en quoi cette nouvelle n'est pas bonne pour les départements. Nous pouvons en revanche nous réjouir de la consolidation et de la pérennisation de la péréquation horizontale, qui nous a apporté presque 6 millions de recettes supplémentaires en 2019. Cette péréquation horizontale étant affectée par les droits de mutation à titre onéreux, vous retrouverez parmi les grands contributeurs les départements de Paris, des Alpes-Maritimes, les Hauts-de-Seine, la Gironde, le Var et les Yvelines. Ce sont les départements où le marché immobilier est le plus dynamique et où les prix au mètre carré sont les plus élevés.

La dynamique d'évolution des bases du foncier bâti est supérieure à la dynamique de la TVA. La TVA est très volatile, et a connu une baisse durant la crise des subprimes. La dynamique de la TVA n'est donc pas exceptionnelle. S'agissant de la Haute-Marne, les bases ont connu sur la période 2005-2018 une augmentation de 42,25 % contre 34 % pour la TVA sur la même période, soit 2,2 millions d'euros de recettes en moins.

Parmi les éléments clés de la construction du budget 2020, notons la stabilisation de la pression fiscale. Cela fait plusieurs années que le département n'a pas utilisé le levier fiscal pour augmenter ses ressources. Le faire aujourd'hui serait contre-productif, car cela ne rentrerait pas dans le calcul de compensation de la recette. Le fonds de péréquation permet également de sécuriser les recettes, malgré le caractère aléatoire du marché immobilier. Le budget de fonctionnement est contraint par le pacte de Cahors, qui limite son augmentation à 1,8 %. Les deux priorités affichées sont la mise en œuvre du RIFSEEP à hauteur d'un peu plus de 600 000 euros, et les besoins supplémentaires aux politiques sociales. Le cycle d'investissement promet d'être important, nous vous en avons parlé ce matin : la gendarmerie de Chaumont, le collège unique de Langres, etc.

Le scénario retenu pour la construction budgétaire s'appuie sur les évolutions actuellement constatées :

- l'hypothèse d'une reconduction du pacte de Cahors au-delà de l'année 2020 ;
- une évolution moyenne des dépenses de fonctionnement d'1,4 % sur la période, tenant compte de l'ouverture de nouveaux établissements et de la mise en place d'autres politiques publiques ;
- une évolution prudente des recettes dans un contexte de volatilité ;
- la simulation d'un cycle soutenu d'investissement qui s'amorcerait d'ici aux cinq prochaines années.

Sur les années 2020-2023, le budget s'élèverait à 278 millions d'euros, dont 71 millions d'infrastructures routières, 57 millions pour la coopération territoriale, à quoi il faut ajouter Animal'Explora, les collèges, les bâtiments du département, les gendarmeries et les casernes de pompiers.

Le programme d'investissement serait financé pour un tiers par l'emprunt, le reste étant financé par les subventions et par l'épargne du département. En valeur absolue, la dette pourrait s'élever à 80 millions d'euros, ce qui se traduirait par des ratios d'endettement de 2,8 ans, ce qui est sensiblement inférieur à la moyenne des départements de France.

Les simulations de l'évolution des dépenses montrent que nous resterions sur la trajectoire en 2020, mais que nous ne pourrions pas tenir cette trajectoire les années suivantes si la politique de contrainte des dépenses imposée par l'État devait se poursuivre. Le niveau

d'autofinancement repose sur l'hypothèse d'une augmentation des dépenses sociales, qui entraînerait une baisse de l'épargne brut. Si les dépenses sociales augmentaient de 1,8 %, 20 % de l'épargne brut diminuerait en trois ans.

L'écart avec le pacte de Cahors est calculé en fonction de sa reconduction ou de sa non-reconduction. Le scénario central prévoit une baisse de 4,5 millions d'euros de dotations en 2024. Si les dépenses sociales augmentent plus vite que prévu, cette baisse s'élèverait à 8 millions d'euros. Le scénario central prévoit que la DGF se situe à hauteur de 42 millions d'euros, tandis que le scénario aggravé prévoit qu'elle se situe à hauteur de 38,5 millions d'euros. L'épargne brute et la capacité de désendettement s'en trouveraient affectées.

Nous serons capables d'intensifier le programme d'investissement. La trajectoire financière ne souffrira pas de déséquilibre majeur, malgré la hausse de l'endettement. La principale inconnue est la reconduction ou non du pacte de Cahors, avec des contraintes allégées ou non, plus pénalisantes ou non, sur de nouveaux critères ou non. La reconduction du pacte aurait fatalement une incidence sur les finances du département.

J'en ai terminé ; avez-vous des questions ?

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI. Nous avons souhaité laisser du temps au débat. Qui veut s'exprimer ? Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : Nous nous réjouissons de l'ambition de passer outre le pacte de Cahors, que nous jugeons inique. Nous nous réjouissons également d'un alignement de planètes qui nous est enfin positif avec l'ouverture du 11^e parc national et le projet Animal'Explora, qui devraient entraîner des retombées significatives pour notre département dans les années à venir. Nous saluons également l'effort de soutien financier à nos communes et intercommunalités. Nous nous félicitons de la reconduite de l'initiative du stand Haute-Marne au salon de l'agriculture, qui a permis de mettre en valeur nos producteurs locaux et leur savoir-faire.

A la lecture de ce rapport, nous avons cependant une pensée amusée à vos collègues qui nous traitaient de dangereux socialistes dépensiers quand nous propositions dès 2016 de faire preuve d'audace dans vos politiques par un endettement progressif mais soutenu. Nous lisons dans ce rapport des projections de dépenses d'investissement pour 2020-2023 estimées à 278 millions d'euros hors dette. Ces investissements provoqueraient un quadruplement de l'encours de la dette, qui passerait de 18 millions d'euros en décembre 2019 à 80 millions d'euros fin 2023. Nous avons été plus qu'entendus, et le rapport confirme que ces choix ne nous mettent pas dans le rouge, loin de là, puisque la capacité de désendettement passerait de 6 mois à 2,8

ans ou, au pire, à 4,8 ans. Notre capacité de désendettement tournera probablement autour de deux ans, car nous ne réaliserons sûrement pas 100 % des 278 millions d'euros d'investissement sur ces quatre années. Même si les pires hypothèses se réalisent, nous resterons toujours en deçà de l'endettement moyen des conseils départementaux, et nous saluons ce volontarisme politique en matière d'investissement.

Entendus sur plusieurs de nos propositions d'orientation, nous vous ferons part de quelques remarques et propositions de bon sens d'augmentations mais aussi de baisses de dépenses de fonctionnement et d'investissement. Nous espérons là aussi être entendus tôt ou tard. Nous vous renouvelons, parallèlement à la création du parc national, notre demande de reconstitution d'une filière bois modernisée afin d'exploiter notre première richesse. Pour cela, il faudrait mener une réunion avec les acteurs privés et publics du bois pour engager un partenariat et développer cette ressource véritablement sous-exploitée. Nous vous répétons également la nécessité de tripler l'aide aux emplois sportifs dans les associations sportives, pour passer de 3 000 euros par salarié à 9 000 euros par an. Nous pourrions certainement, par cette mesure, doubler le nombre d'équivalents temps plein, ce qui supposerait un surcoût de 300 000 euros de dépenses de fonctionnement. Ce surcoût peut être atténué de trois façons : en ne lançant pas certains projets onéreux ; en réduisant notre soutien financier à certains organismes ; en convainquant le Conseil régional de s'associer à cette aide aux emplois salariés dans les associations sportives ou culturelles, ce qui soulagerait les finances du Département et montrerait que la Région ne se contente pas de faire de la communication. On attend en effet toujours les projets concrets quand on voit les coupes budgétaires de 27 % dans les lycées, du jamais vu depuis des décennies.

Dernière proposition : la révision du projet de fusion des deux collèges langrois dans le site de l'ex-BSMAT. L'étude de flux lancée il y a un an n'est toujours pas sortie, et quelque chose me dit que l'on veut cacher des choses qui dérangent. On m'a annoncé que l'étude était au Département depuis le 30 septembre, mais lorsque j'ai posé la question en octobre personne ne semblait au courant. Je n'insisterai pas sur les problèmes urbanistiques et pédagogiques, qui sont l'affaire de la ville de Langres, pour insister sur les problèmes financiers. Je lis dans le rapport que le projet représenterait un coût de 28 millions d'euros toutes taxes comprises, soit 38 millions d'euros en comptant la caserne des pompiers à proximité. Il y a vraiment de quoi bondir, puisqu'en février 2018 en commission et devant les représentants des professeurs, des principaux et des parents d'élève, il avait été affirmé que le coût du projet s'élèverait à 16,686 millions d'euros hors taxe, soit 20,8 millions d'euros TTC. Avant même le début des travaux, le coût du projet a donc augmenté de 8,6 millions d'euros TTC. Peut-on se permettre, pour des raisons uniquement

politiciennes, de dépenser 8 millions d'euros d'investissement en plus, alors que nous pourrions sûrement faire mieux avec moins ? Nous vous proposons de ce fait d'envisager des scénarios d'investissement plus efficaces. Je rappelle que déplacer le site professionnel du lycée sur le site général permettrait de mutualiser les équipements, notamment la cuisine payée pour moitié par le Département et pour moitié par la Région, et de faire des économies de fonctionnement. Le projet actuel coûte plus cher en investissement et en fonctionnement, alors que d'autres scénarios existent qui permettraient de diminuer ces coûts. Il serait temps de revenir à la raison, et nous ne désespérons pas de voir intervenir des changements sur le sujet au premier trimestre de l'année prochaine. Alors qu'on nous promettait une réalisation rapide du projet avec 19 mois d'étude, 21 mois se sont aujourd'hui écoulés depuis que nous avons pris la décision et les études sont encore prévues pour 2020. Nous serons au mieux à 33 mois d'étude au lieu de 19, ce qui fait tomber l'argument de la rapidité. Il faut donc vraiment revoir ce projet, et j'espère que nous serons entendus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur FUERTES. Je ne sais pas qui a utilisé l'expression de « dépensiers socialistes ». Les stratégies évoluent, les besoins du territoire évoluent. J'ai tenu des propos assez durs sur le pacte de Cahors, vous avez bien compris que la stratégie de la majorité, que vous avez l'air de partager, a évolué pour ne pas pénaliser les Haut-Marnais à qui nous avons des comptes à rendre. Vous avez raison, notre Département a beaucoup investi et a mis beaucoup de politiques en place. Notre département continue pourtant à perdre de la population. Il manque d'attractivité et a vraiment besoin d'accélérer pour créer de nouvelles politiques. Des politiques sont nécessaires et récurrentes, et certaines ont fonctionné dans des départements plus en difficulté que le nôtre : l'Allier, la Creuse, la Corrèze, le Cantal, qui sont des départements très ruraux dont les difficultés sont similaires aux nôtres, et qui gagnent à nouveau de la population. C'est l'objectif que nous devons nous donner, et c'est la raison pour laquelle nous essayons de mettre en place des politiques ambitieuses qui coûtent de l'argent, qui sont incertaines mais qui doivent être tentées. Expérimenter des politiques représente un coût. Nous vous proposons régulièrement des initiatives nouvelles, quitte à dégrader un peu la situation financière du Département. Nous avons toujours affiché des investissements importants, mais nous n'avons pas les moyens d'ingénierie pour les mettre en place. Nous avons de ce fait toujours privilégié l'accompagnement des collectivités, qui ont parfois des projets aussi importants que les nôtres. Je voudrais que nous nous fassions accompagner dans le cadre de nos investissements par une ingénierie extérieure, si aucune solution interne n'existe.

Je suis favorable au développement de la filière bois, comme tout le monde ici. Comme beaucoup de questions importantes, cette question est devenue un sujet « tarte à la

crème », à l'instar de l'abattoir : tout le monde en parle, mais personne ne s'y attelle jamais. Le sujet de la filière bois va de pair avec la mise en place d'une véritable politique de ressources en eau dont je vous parlais il y a quelque temps. J'ai récemment affirmé au directeur de l'ONF que nous devons travailler à ces questions d'eau, d'environnement et de forêts. Mettre en place une filière bois demandera du temps, et nécessitera un accompagnement d'ingénierie. Faites-nous des propositions concrètes, sans attendre l'année prochaine. Il est vrai que nous n'avons pas avancé sur le sujet, mais je suis preneur de toute initiative. Il faut une synergie entre forêts privées et forêts publiques, y compris autour de la manière d'exploiter ces forêts. Beaucoup de choses ne me conviennent pas sur la façon même dont on exploite la forêt, raison pour laquelle je me suis rendu avant l'été en forêt communale de Bourbonne-les-Bains pour observer les initiatives prises en matière de gestion, et qui me semblent être celles que nous devons développer. Je m'étais également engagé à revenir vers les agents de l'ONF pour travailler aux questions de gestion de la forêt, et je vous encourage à aller voir ce que font ces agents sur le secteur de Bourbonne afin que nous avancions sur cette question.

Nous avons beaucoup de chantiers. Je me suis engagé à travailler sur le dossier de la santé pour revenir vers vous avant l'été avec des propositions concrètes. Sur les emplois sportifs, nous pourrions certes faire mieux. Mais alors que vous me parlez d'économies d'investissement, vous proposez 300 000 euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires. Je veux bien que l'on s'affranchisse du pacte de Cahors, mais nous ne le pourrions pas sur toutes nos lignes. Nous essayons néanmoins d'accompagner davantage le monde sportif avec lequel nous cherchons à nouer une nouvelle relation de confiance. Toutefois, je ne suis pas sûr que nous puissions dépenser 300 000 euros supplémentaires en faveur de l'accompagnement des emplois sportifs.

Le coût du collège de Langres a effectivement augmenté, car nous avons l'ambition de travailler sur un collège d'excellence. Des éléments n'avaient pas été prévus, en matière de surfaces, de bien-être des collégiens, etc. Nous avons toujours accompagné les collectivités pour leurs projets, certains modestes, certains pharaoniques. Lorsqu'il s'agit d'investir pour nos propres projets départementaux, nous regardons toujours à la dépense, ce qui est normal puisqu'il s'agit de l'argent des contribuables haut-marnais. Mais nous pouvons aussi être ambitieux. Je vous le redis : je crois que ce collège sera un collège d'excellence, qui apportera une vraie plus-value. C'est une grande ambition que nous avons pour Langres. Le site est remarquable, mais nécessite peut-être des travaux complémentaires. Sur la proposition que vous me faites, Monsieur FUERTES, avec la Région, je n'ai pas la même version que vous. Nous avons fait un choix que vous ne partagez pas, mais il est désormais trop tard pour s'arrêter. Je me rendrai le 6 décembre à Langres pour avoir le rendu définitif de l'étude de flux, qui a posé des questions qui ne se

posaient pas au départ y compris concernant la proximité de la caserne. Il s'agit d'un projet double, puisque des problématiques de flux se posaient entre la sortie des pompiers et celle des collégiens, ce qui nous a coûté du temps. En revanche, la décision a été prise et nous ne reviendrons pas sur le projet. Sinon, quelle image renverrions-nous ? Vous vous exprimerez au moment des élections municipales à Langres. Je suis persuadé que vous éprouverez une grande fierté lorsque nous inaugurerons ce collège.

M. Nicolas FUERTES : Nous avons eu l'idée de réunir d'abord les acteurs forestiers privés pour identifier les freins les empêchant de développer la filière bois, avant de rencontrer les acteurs plus institutionnels comme l'ONF ou des intercommunalités. Procéder par étapes nous permettrait d'avancer sur le sujet, qui est un facteur de développement économique important si l'on raisonne à moyen ou long terme.

M. le PRÉSIDENT : Je suis, je le répète, favorable à ce que nous travaillions à la mise en place d'une filière bois. Je propose à Monsieur GOUVERNEUR d'organiser dans sa commission des rencontres avec des acteurs du bois. Nous en avons déjà beaucoup parlé, mais les problématiques d'environnement et d'utilisation énergétique du bois évoluent, et le contexte est peut-être plus favorable aujourd'hui qu'il y a dix ans. Je crois que nous pouvons mettre en place une filière bois, qui pour l'instant ne décolle pas et rencontre même des difficultés. Je laisse le vice-président en charge de ces questions organiser sa commission et se rapprocher de vous.

Je vous propose de débattre franchement des orientations budgétaires, qui doivent être concrétisées d'ici au 13 décembre. Y a-t-il des interventions sur les orientations budgétaires ?

Mme ROBERT-DEHAULT : Il me semble important de souligner l'effort particulier fourni par le Conseil départemental au travers de l'augmentation conséquente de l'enveloppe accordée aux communes, de la contractualisation avec les villes importantes et les bourgs centres qui verront leur centralité et leur attractivité confortée. La commission *ad hoc* travaille à la bonne répartition de ces crédits, et apprécie particulièrement l'effort consenti. Peut-être certains investissements qui relèvent d'une volonté politique davantage que de l'intérêt général devront-ils être cadrés. Nous nous félicitons néanmoins du nouveau souffle qui bénéficiera aux communes et aux communautés de communes, ces dernières voyant leur ligne spécifique se renforcer, ce qui permettra de mieux structurer le territoire.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame ROBERT-DEHAULT. C'est effectivement le but de la contractualisation de renforcer les bourgs centres. On discute beaucoup, vous le savez, de SCoT, de PLUi et de schémas : tous ces documents d'aménagement du territoire parlent de

bourgs centres, de points de centralités. Le fait de pouvoir contractualiser avec les bourgs centres et les intercommunalités permet de se mettre en adéquation avec le nouveau paysage communal et intercommunal et leurs évolutions. Le fait intercommunal doit se renforcer et se démocratiser, et nous devons nous mettre en cohérence avec ces questions. C'est la raison pour laquelle nous avons accentué les intercommunalités tout en renforçant l'accompagnement des petites communes et des communes centres, qui sont des relais importants pour l'aménagement du territoire. Il nous aura fallu deux ans, et les choses pourront encore évoluer pour coller à la réalité du quotidien des élus locaux.

M. FUERTES : Je m'étonne que le Rassemblement National ne fasse aucune remarque ni ne pose aucune question sur le débat relatif aux orientations budgétaires.

M. le PRÉSIDENT : Pas d'autre intervention ? Bien. Les orientations budgétaires ne sont pas soumises au vote. Nous pourrions bien entendu entrer davantage dans le détail lors du budget.

La séance du Conseil départemental est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 26 juin 2020,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT